



École Beau-Séjour ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2016-2017

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que :

- le plan de lutte contre l'intimidation et la violence soit **révisé annuellement** et, le cas échéant, actualisé (art. 75.1);
- le conseil d'établissement procède annuellement à l'**évaluation** des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1);
- un **document** faisant état de cette évaluation soit distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève (art. 83.1).

Date d'approbation du plan de lutte par le conseil d'établissement : 26 avril 2017		
Date où le conseil d'établissement procède à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence :		
	Actions réalisées dans le cadre de notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence :	Actions à prévoir pour 2017-2018
Mise sur pied d'un groupe de travail et présence d'un coordonnateur du plan de lutte	<ul style="list-style-type: none"> • Comité représentatif de l'ensemble des membres du personnel pour le code de vie et le plan de lutte contre la violence et l'intimidation à mettre en place (enseignante du préscolaire, enseignante de l'édifice Sud et de l'édifice Nord, enseignante de classe adaptée, PNE, TES, tech. SDG et direction). Le porteur de dossier est la psychoéducatrice, Alice Ghorayeb. • Profiter du soutien de la CSMB pour améliorer nos pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un comité d'élèves participatif à l'amélioration du climat de l'école (apprentissage et bien-être) • Poursuivre la formation Code de vie offerte par la CSMB • Formation d'un comité représentatif en 17-18
Analyse de la situation	<ul style="list-style-type: none"> • La grande majorité des élèves a de bonnes relations avec leurs enseignants • La grande majorité des élèves connaît au moins une personne de confiance à l'école • La violence verbale (insulte, provocation, etc.) est le problème prioritaire. • Certains élèves ont la perception d'être ignorés par les intervenants scolaires lorsqu'ils sont en besoin (surtout à l'heure du dîner ou à la fin des récréations). • L'école a participé à l'<i>Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle</i> (EQDEM) qui a comme objectif principal de recueillir des renseignements sur le développement des enfants à la maternelle 5 ans qui serviront à orienter les actions et à adapter les services destinés aux enfants. • La Direction régionale de santé publique a lancé, le 9 février 2017, l'enquête TOPO sur la santé et la réussite scolaire des jeunes de 6^e année du primaire. Cette grande enquête permettra de mieux connaître la réalité des jeunes de la région de Montréal, d'identifier les 	<ul style="list-style-type: none"> • Administrer le questionnaire Santé et bien-être à l'école en 17-18. • Pour augmenter le taux de confiance des élèves par rapport aux interventions des adultes faites lorsqu'ils se sentent dans le besoin ou pour des gestes de violence et d'intimidation : <i>Formation et accompagnement pour la surveillance active et stratégique</i> lors des récréations pour tous. • Revoir nos valeurs/ nos règles et les comportements attendus à travers une démarche concertée (AN 2 : le code de vie) • Retour sur la formation des 4R avec le personnel enseignant • Formation 4R au service de garde

	<p>enjeux prioritaires et de mieux intervenir pour favoriser la réussite scolaire. Nous connaissons les résultats l’an prochain.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les activités en classe ont permis aux titulaires de sensibiliser tous les élèves à la lutte contre la violence et l’intimidation. Le message commun a été envoyé par tous les intervenants de l’école au même moment. • Les animations sont faites par les intervenants et les enseignants, mais une responsabilité est donnée au titulaire avec son groupe, ce qui favorise une prise en charge efficace de la part de tous les intervenants. • Les activités d’habiletés sociales au gymnase ont permis de créer des liens rapidement avec les élèves et de leur fournir une intervention intensive pour réduire les problèmes de socialisation) 	
<p>Mesures de prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour diminuer le taux de violence verbale : Activités sur le civisme afin d’aider les élèves à contribuer à l’établissement d’un milieu d’apprentissage sain et sécuritaire • Intervention précoce auprès des enfants susceptibles de développer des problèmes de socialisation par les jeux organisés durant les récréations (bibliothèque et au gymnase) : ateliers d’arts martiaux offerts 3 récréations par semaine par un enseignant spécialiste en éducation physique; ateliers d’habiletés sociales animés par la psychoéducatrice; ateliers de jeux de société, d’arts plastiques animés par les TES. • Ateliers animés par la psychoéducatrice auprès de certains élèves en lien avec les habiletés sociales, la résolution de conflits; la gestion des émotions et la gestion de l’anxiété; • Animation « Gang de choix – 6^e » par la psychoéducatrice • Ateliers contre l’intimidation pour les élèves de la maternelle à la 6^e année animés par la psychoéducatrice • Ateliers en lien avec les habiletés sociales de base pour tous les élèves maternelle en début d’année • Attribution de postes de surveillance dans la cour d’école et dans les corridors. • Réaménagement, animation et organisation des diners à l’édifice Sud • Horaire pour les modules dans la cour d’école. • Mise en place de nouvelles règles pour le soccer lors des récréations axées sur l’esprit sportif et non sur la compétition • Activités de transition entre le préscolaire et la 1^{re} année; entre la 6^e année et le secondaire • Pièce de théâtre « Amène ton parent au théâtre » - lutte contre l’intimidation • Rencontre des élèves au gymnase avec la 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les moyens de prévention déjà mis en œuvre en 16-17. • Revoir la formation 4R pour développer un langage et une façon commune d’intervenir • Application rigoureuse d’un plan de surveillance stratégique dans la cour d’école • Plan de lutte à l’intérieur de l’agenda et des documents de communication avec les parents et celui du sdg • Le mettre sur le site Internet • Plan de lutte de la violence et de l’intimidation à diffuser au sein de l’équipe-école lors de journées pédagogiques du mois d’août • Séparer le plan de lutte du code de vie • Clarifier « Qui fait quoi? »

	<p>direction deux fois par année pour faire un rappel des règles du code de vie (remise de diplômes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information donnée aux parents et aux élèves pour une compréhension commune de la violence, de l'intimidation et de leurs effets par l'agenda • 2 récréations par semaine sont consacrées au suivi des comportements inadéquats (édifice Sud) • Jeux animés à la récréation pour les élèves de la maternelle et 1^{re} année (au besoin) avec l'engagement des élèves de 4^e année • Fiches d'intervention pour les surveillantes – avec copie carbone pour la communication aux parents et autres intervenants. • Programme de résolution de conflit pour le développement des compétences sociales et personnelles des élèves. Et accompagnement par les TES pour soutenir les élèves dans la résolution de leur conflit (au besoin). • Rencontre avec la police sociocommunautaire sur le civisme • Animation « Anatole et sa petite casserole » pour ouvrir sur les différences 	
<p>Mécanismes et protocole d'intervention (actions lorsque se produit de l'intimidation ou de la violence)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Révision du protocole d'intervention et mise en place d'un cartable pour consigner les situations s'apparentant à de l'intimidation. • Fiches de signalement à remplir par le 1^{er} intervenant (au salon du personnel ou format électronique) • Faire connaître aux parents et aux élèves le protocole par l'agenda, le site Web de l'école, le mensuel aux parents l'Essentiel • Offrir des liens sur l'intimidation et la violence dans le mensuel aux parents • Cartable pour la communication entre les intervenants au bureau de la direction • Rencontre par les TES, la psychoéducatrice, les directions avec les élèves et/ou les parents • Contrat d'engagement ou protocole avec certains élèves avec le soutien/implication des parents 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître aux parents et aux élèves le protocole lors des assemblées générales ou soirées de parents (poursuivre la diffusion par l'agenda, le site Web de l'école, le mensuel aux parents l'Essentiel) • Arrimage entre le code de vie et le plan de lutte – démarche à poursuivre • Poursuivre les mécanismes déjà en place en 16-17. • Travailler systématiquement en partenariat avec les familles lorsque se produit de l'intimidation ou de la violence.
<p>Formation (personnel, élèves, parents)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation sur l'importance du lien d'attachement pour tous les enseignants par Richard Robillard • Enseignement des comportements attendus par les enseignants tout au long de l'année dans des contextes réels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la formation sur l'importance du lien d'attachement pour tous les intervenants de l'école • Formation surveillance active et civisme • Démarche de révision du code de vie – AN 2 • Soutien d'une conseillère pédagogique – à poursuivre

- Parmi tout ce qui a été accompli cette année, nous sommes très fiers d'avoir entamé une démarche de révision de notre code de vie et de nos valeurs qui permet de développer une vision et des pratiques partagées, cohérentes et systémiques pour améliorer de façon continue notre approche d'intervention auprès des jeunes. Cette démarche a pour but de développer le contrôle de soi, l'autonomie et offrir un climat positif et bienveillant. Elle permet également de remettre en question nos pratiques actuelles afin de les réguler aux besoins actuels de notre milieu.
- Aussi, par la diversité de nos activités pour contrer la violence et l'intimidation, nous offrons aux élèves un large répertoire de stratégies d'adaptation pour améliorer leurs habiletés sociales et diminuer certains comportements problématiques (agressivité, impulsivité).

- Notre plan de lutte contribue à faire de notre école un milieu sain et sécuritaire. Lorsque la démarche et l'encadrement sont mis en œuvre comme entendu, nous observons une diminution des situations de violence aux récréations et au sdg. Les enfants dénoncent davantage les situations d'intimidation. Le vocabulaire des enfants est commun. Les ateliers d'habiletés sociales et le système de billets verts ont permis aux élèves de mettre des mots sur les émotions et de mieux décoder comment les autres se sentent (développement de l'empathie).
- La formation offerte cette année (importance du lien d'attachement et démarche de révision du code de vie) a permis de sensibiliser et de rendre l'ensemble des intervenants scolaires plus efficace en matière de prévention et de traitement de la violence.
- Les activités contre la violence et l'intimidation permettent à l'ensemble des élèves et du personnel de mieux comprendre les différences entre conflits et intimidation et entre rapporter et dénoncer.

Pour faire suite à notre bilan de l'année 16-17, en 2017-2018, nos priorités sont :

- Augmenter le taux de confiance des élèves par rapport aux interventions des adultes.
- Mise en application de notre nouveau code de vie afin de maintenir un sentiment de justice et de sécurité à l'école et assurer une grande cohérence dans les pratiques des intervenants scolaires.
- Poursuivre la formation sur l'importance du lien d'attachement et l'accompagnement pour la révision du code de vie ainsi que de la formation sur la surveillance active.
- Diminuer le taux de violence verbale : poursuivre les activités sur le civisme afin d'aider les élèves à contribuer à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Direction de l'école : Natascha Bacher

Date : 4 avril 2017